

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE PLESCOP

BILAN DE LA CONCERTATION

Préambule

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le

ID : 056-215601584-20250701-DEL250701_01-DE

La délibération du conseil municipal du 30 mars 2021 prescrit la révision du PLU de la commune de Plescop ainsi que les modalités de la concertation selon les éléments suivants :

« Une information sur l'état d'avancement des études sera régulièrement publiée dans le bulletin municipal, et sur le site internet de la commune.

Une exposition évolutive en mairie sur les principaux éléments du projet de développement sera organisée et la possibilité sera donnée au public de formuler des observations écrites, sur un registre déposé en mairie, à propos de ce projet. Les supports de l'exposition seront également publiés sur le site internet de la commune.

Une information sur le projet de zonage et de règlement du PLU sera portée à la connaissance du public, sur le site internet de la commune et sur les supports de l'exposition avant l'arrêt du projet de PLU.

Au moins une réunion publique, en présentiel ou en distanciel selon les contraintes sanitaires, relative à la procédure de la révision du PLU sera également organisée, permettant à chacun de formuler des observations sur le projet en cours d'élaboration. »

Le bilan de cette concertation est présenté par « phase » de la procédure de révision du PLU :

- 1- Phase « diagnostic »
- 2- Phase « PADD »
- 3- Phase « arrêt »

1- Phase dite de « diagnostic »

1-1- Bulletins municipaux et presse

Le bulletin municipal plessopais appelé « Plessop Mag' » est publié tous les trimestres, disponible en mairie, sur le site internet de la commune et est distribué aux habitants.

- Plessop Mag', printemps 2022 : Un dossier complet appelé « Grand Angle » est consacré à la révision du PLU.
- Plessop Mag', hiver 2022 : Présentation du diagnostic agricole.
- Plessop Mag', hiver 2023 : Rendu du diagnostic agricole.
- Plessop Mag', été 2023 : la protection de l'environnement au cœur du nouveau PLU.

Plessop Mag', printemps 2022

PLESCOP MAG'
PRINTEMPS 2022 - NEVEZHAER 2022

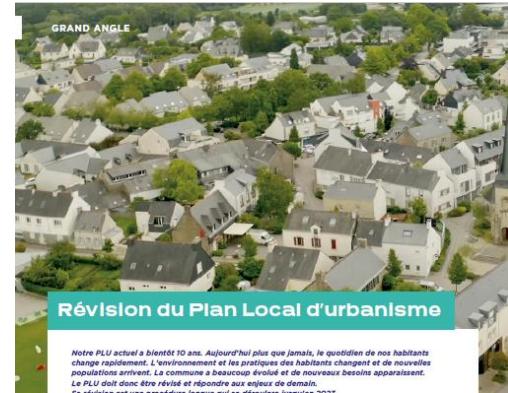
Grand angle
Un nouveau
Plan Local d'urbanisme

Le budget
communal

Faire
culture
ensemble

Rencontre
avec Nathalie
Coquebert

PLESCOP
PLESKOB



Le point
avec
Bernard
Danet,
adjoint à
l'urbanisme, aux
travaux, au cadre de
vie et à la mobilité

Comment le
PLU Impacte le
quotidien des
Plessopais ?

Le PLU réglemente et impacte
donc chaque projet envisagé par
les Plessopais.

La protection de l'environnement
est, aujourd'hui plus que jamais,
un enjeu majeur. Le PLU est donc
partie intégrante de notre politi-
que d'aménagement. Plessop est
d'ailleurs une commune qui a
travaillé pendant de nombreuses
années pour la qualité de
son environnement et de ses es-
pace publics. Il nous faut donc assu-
rer que les récentes et nombreuses
lois qui nous encadrent au niveau
national et régional nous permettent
de prendre les bonnes décisions et de
prendre le bon chemin depuis long-
temps.

La commune, et plus largement
notre bassin de vie, sont très attrac-
tives. Ainsi, le challenge consiste
à concilier la qualité de vie, l'environ-
nement, économiques et agricoles de
notre commune avec la protection

10 | PLESSOP

Plessop Mag', hiver 2022

Diagnostic agricole

Dans le cadre de la révision du Plan Local d'urbanisme, la municipalité a misé sur la Chambre d'agriculture de Bretagne pour la réalisation d'un diagnostic agricole sur la commune. Il permet ainsi d'évaluer l'état des lieux des exploitations agricoles et de leur devenir, et d'assurer les agriculteurs aux réflexions de la municipalité sur le développement du territoire.

Les chiffres

65% de la surface communale est exploitée par une activité agricole, soit 116,15 hectares cultivés

26 agriculteurs exploitent dans 24 exploitations agricoles

54 ans, l'âge moyen des agriculteurs

4 installations ont eu lieu ces 5 dernières années

Une activité diversifiée

Parmi les 17 exploitations agricoles professionnelles :

- 17 exploitations agricoles professionnelles ont leur siège sur la commune :
- céréales (3), bovins lait (3), vaches allaitantes (2), maraîchage (2), élevage porcin (2), poneys (1), élevage équin (1).
- 6 activités agricoles à titre secondaire sont implantées sur Plessop (2), chevaux et poneys (1), céréales (2), rogn (1).
- 1 exploitation a son site de production à Plessop (siège située à Vannes).

Un enjeu de transmission

Parmi les 8 exploitations agricoles où les agriculteurs ont plus de 55 ans, les projets de succession sont de deux types : successions d'exploitations existantes ou création de nouvelles exploitations.

Si une transmission se passe par un fils ou un enfant, alors que pour 4 exploitations, il y aurait une absence de repreneur. Le diagnostic met en évidence l'enjeu primordial de transmission afin d'éviter la disparition des exploitations.

Le diagnostic agricole peut être consulté en ligne sur www.plessop.bzh et est disponible en mairie.

Plessop Mag', hiver 2023

ACTUALITÉS

Plan local d'urbanisme : une rencontre avec les agriculteurs

Le lundi 22 novembre dans le cadre de la révision du Plan Local d'urbanisme, les agriculteurs, élus, et la Chambre d'agriculture de Bretagne ont pu venir travailler sur le diagnostic agricole de la commune. Le PLU en vigueur datant de 2011 connaît de nombreux défauts au regard des nouvelles lois. La commune possède 116,15 ha de terres cultivées, soit trois quarts en terres agricoles. Dans l'ensemble, ce sont les agriculteurs qui exploitent les terres communales, avec des pratiques variées (culture, le maraîchage, la production de lait, élevage, etc.).

Cette réunion est une première étape de ce diagnostic, qui établit un état des lieux des agricultures et des nouveaux environnements agricoles remarquables, installe un dialogue entre agriculteurs et élus et permet d'échanger avec les agriculteurs. La Chambre d'agriculture organisera des réunions publiques pour débattre des enjeux qui les concernent.

Un livre sur la biodiversité plessopaise

Pour concrétiser les trois axes de travail du diagnostic, la Chambre d'agriculture, la municipalité, la commune, la Chambre de commerce et l'agence régionale publique l'ouragé « Plessop, l'Épicerie solidaire ».

Au format 20cm x 26cm, les 68 pages de l'ouvrage mettent à l'honneur le territoire.

Epicerie Solidaire : appel aux bénévoles

L'Épicerie Solidaire de Vannes propose aux familles en difficultés de venir dans une offre de services en regroupant trois fonctions essentielles : aide alimentaire, accompagnement et soutien à l'insertion professionnelle.

L'Épicerie solidaire recherche des bénévoles en matière afin de venir en aide pour l'accès à l'alimentation (cuisson et le rangement (attention : port de charges), Si vous souhaitez nous aider dans le temps, n'hésitez pas à appeler le 02 97 26 82 68 ou envoyer un mail à epicerie.solidaire@orange.fr.

Chemins de randonnée : respectez le travail des agriculteurs !

Beaucoup de promeneurs en campagne empruntent des chemins d'exploitation ou traversent des sites agricoles. La présence croissante de promeneurs inquiète particulièrement les agriculteurs, confrontés à l'insécurité des promeneurs qui déplacent leurs parcelles.

Quelques règles de bon sens à adopter :

- Restez sur les chemins et sentiers balisés.
- Respectez les clôtures, ne pas ouvrir de barrières, afin d'éviter que les troupeaux ne s'égarquent.
- Respectez les cultures et arrières.

Extrait du charte de randonnée de la FFRA randonnée. L'intégralité du document est à trouver sur le site internet de la commune.

PLESCOP | 15

Etat civil

Ils sont arrivés

Séhan ALADDIKI
Léonore BAH
Nathalie BOURNAUD
Léval COSTA
Inès DELOIBEL
Désirée FERRARD
Ayden LE SANT
Nina LE THIONNAIRE
Raphaëlle LEVY
Jahia MAHÉ KPIENOU

Ils nous ont quittés

Bernard BERTRAND
Hervé BROISSET
Nathalie BOURNAUD
Nathalie COQUEBERT
Robert CHEVALIER
Aline DERRIDA
Hélène DURU
Huguette GAILLARD née SOULIE
Florence GOURD
Anne LE BROSCH
Anne LE MENAJOUR née COLIN

DENISE LE TALOURD née SAMSON
Freddy MOULIN
Florence SIMON née THOMAS

PLESCOP | 5

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le

ID : 056-215601584-20250701-DEL250701_01-DE

NOUS AVONS

- permet à des mariages inter-accueillants d'inscrire leur commune, en conservant une mixité sociale au sein quartier de Saint-Hamon
- réduit la consommation d'énergies (plan de sobriété des énergies publics, équipes, passeurs, etc.) des énergies renouvelables et thermiques (EEN) de l'école François Doltz)
- obtenu des labels verts, certifiant la gestion raisonnée et durable des espaces verts (2 fleurs Ville et Village Fleuri, Ville Zéro Plastique)
- poursuit le partenariat avec Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan avec la publication de l'Atlas de la Biodiversité Communale
- enrichi l'éco-péage, en augmentant le cheptel des habitants, à des chantiers citoyens (réhabilitation du circuit de Kerhous, la place de la gare)
- fluidifié la circulation en centre-ville, en lien avec le plan de circulation (versement des sens de circulation sur la rue Sainte-Anne)
- créé d'une zone bleue en centre-ville pour améliorer les commerces
- la création d'une commission bocage (ère réunion le 20 juillet)

A VENIR

- La protection de l'environnement au cœur du nouveau Plan Local d'Urbanisme par :
- un diagnostic agricole associant les agriculteurs et les acteurs de la commune
 - la production d'énergies renouvelables en équipant les nouvelles constructions communales
 - l'achèvement du cours d'eau du Morbihan en lien avec Golfe du Morbihan Vannes Agglo
 - la réalisation de la piste cyclable Plescop-Tréhuneuc, puis Tréhuneuc-Vannes en lien avec Golfe du Morbihan Vannes Agglo
 - la poursuite des aménagements urbains et de la mobilité intermodale et les déplacements doux
 - le renforcement de la signalétique des circuits (Tour du Bourg)
 - la future réalisation de la ZAC de Park Nevez (fin de l'enquête publique le 5 mai 2023)
 - Aménagement du parvis de la chapelle de Saint-Hamon, et de la voie d'accès rue du stade
 - Encouragement des habitants à réaliser un diagnostic énergétique de leurs habitations, et adopter les bonnes pratiques



Futur Centre Technique Municipal



Le mot de
Bernard
Daniel, Adjoint
à l'urbanisme, aux
travaux, au cadre de
vie et au patrimoine

Un des principaux axes de la politique municipale repose sur la politique foncière. Malheureusement, tout en étant sobre dans la consommation d'énergie, l'objectif de maximiser le nombre de personnes de se loger. Ainsi, les projets ne sont pas simplement justifiés, mais sont également nécessaires pour le développement équilibré et structurant de la ville et de ses quartiers. La loi Zéro Anticipé, qui a été votée par le conseil municipal, nous permet de relever. Elle remet en cause la vision que chacun avait de son environnement. Nous reviendrons souvent sur ce sujet.

PLESCOP | 11

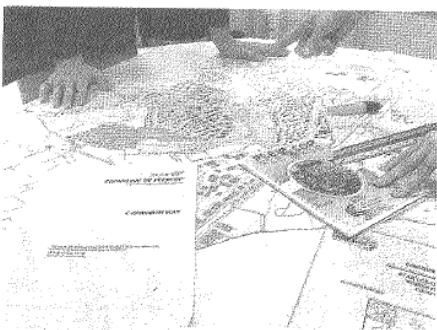
Télégramme du 06/01/22 : annonce de la prescription de la révision

Jeudi 6 janvier 2022

Télégramme

PLESCOP

La révision du PLU est lancée



La révision du PLU est lancée dans la commune.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) définit les grandes orientations d'aménagement et réglemente toutes les constructions de la ville. Sa révision est nécessaire pour prendre en compte les enjeux de la transition énergétique et répondre aux attentes de la population en matière de protection de l'environnement et de cadre de vie.

Le PLU détermine les règles d'occupation des sols sur le territoire. C'est le document que l'on consulte lorsqu'on veut construire, démolir, réhabiliter ou restaurer un bâtiment. Il constitue un projet de ville qui dessine le futur d'un territoire pour environ dix à quinze ans », expliquent les élus.

Phase de diagnostic

La révision du PLU de la ville de Plescop a été engagée par délibération du conseil municipal le 30 mars 2021. La première grande phase de travail d'une révision du PLU est celle de diagnostic, qui consiste en un état des lieux du territoire, ses atouts, ses contraintes et son évolution depuis la dernière révision de 2013. Le diagnostic aborde l'ensemble des thématiques

ques, comme la population, l'habitat, le logement, les activités économiques, les équipements publics, les déplacements urbains, l'environnement et les espaces verts, le patrimoine architectural et urbain... présentant des enjeux pour le développement de la commune.

Inventorier les haies

« La présence de l'arbre est un enjeu majeur dans la lutte contre les changements climatiques, pour le stockage de carbone, pour la préservation de la biodiversité et pour l'amélioration de la qualité de l'eau et de l'air », poursuivent les élus qui soulignent que dans ce cadre, le bureau d'études Hardy Environnement a la charge de l'inventaire bocager. Il consiste à inventorier les haies bocagères de la commune et à définir leurs rôles dans l'anti-érosion, le coupe-vent, la biodiversité... C'est benoit Duhamel de Hardy Environnement qui sera en charge de réaliser cet inventaire et sera amené à passer sur certaines parcelles boisées et agricoles de la commune au cours du premier semestre 2022.

24 | Le Télégramme

CHEZ VOUS

PLESCOP

L'agriculture occupe 65 % de la surface communale

Tél 7/3/23

Plescop a fait réaliser un diagnostic agricole sur la commune afin d'établir un état des lieux des exploitations agricoles et de leur devenir. Voici ce qu'il en ressort.

Dans le cadre de la révision du Plan local d'urbanisme, la municipalité de Plescop a missionné la Chambre d'agriculture Bretagne pour la réalisation d'un diagnostic agricole sur la commune. Il permet ainsi d'établir un état des lieux des exploitations agricoles et de leur devenir, et d'associer les agriculteurs aux réflexions de la municipalité sur le développement du territoire.

17 exploitations agricoles professionnelles
Il ressort de ce diagnostic que l'activité est diversifiée. On y apprend que 65 % de la surface communale est exploitée par une activité agricole, soit 1 528 hectares cultivés. 26 agriculteurs travaillent dans 24 exploitations agricoles. Parmi les 17 exploitations agricoles professionnelles ayant leur siège sur la commune, trois se consacrent aux céréales, trois à l'élevage bovin

La poursuite de l'activité des exploitations agricoles est un véritable enjeu pour la commune qui a 65 % de sa surface exploitée dans ce domaine d'activité.

lait, deux aux vaches allaitantes, deux font du maraîchage, deux des volailles de chair. On compte aussi un élevage de porcs et un élevage équin.

Six activités agricoles à titre secondaire sont implantées sur Plescop avec de l'élevage de brebis pour deux d'entre elles, de chevaux et poneys pour une, de céréales pour deux et de foin pour la dernière. De plus, une exploitation a son site de production à Plescop mais son siège situé à Vannes.

Un enjeu de transmission
Quatre installations ont eu lieu ces cinq dernières années. Mais l'âge moyen des agriculteurs sur la commune est de 54 ans. Parmi les huit exploitations agricoles où les agriculteurs ont plus de 55 ans, les projets de succession au départ en retraite suscitent des incertitudes quant à l'avenir de leur exploitation. Pour trois agriculteurs, une reprise est prévue par un tiers ou un enfant, alors que pour quatre exploitations, il y aurait une absence de repreneur. « Le diagnostic met en évidence l'enjeu primordial de transmission afin d'éviter la disparition des exploitations », concluent les élus.



La poursuite de l'activité des exploitations agricoles est un véritable enjeu pour la commune qui a 65 % de sa surface exploitée dans ce domaine d'activité.

1-2- Site internet et réseaux sociaux

Une page dédiée à la révision du PLU a été créée après la prescription de la révision et alimentée au fur et à mesure de l'avancée de la procédure.

Captures d'écran sur le site de la commune de Plescop

1^{re} page créée en 2021 - rubrique PLU...

Révision du Plan Local d'Urbanisme



Le Plan Local d'Urbanisme définit les grandes orientations d'aménagement et réglemente toutes les constructions de la ville. Sa révision est nécessaire pour prendre en compte les enjeux de la transition énergétique et répondre aux attentes de la population en matière de protection de l'environnement et de cadre de vie.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) détermine les règles d'occupation des sols sur le territoire. C'est le document que l'on consulte lorsqu'on veut construire, démolir, réhabiliter ou restaurer un bâtiment. Il constitue un « projet de ville » qui dessine le futur d'un territoire pour environ 10 à 15 ans.

La révision du PLU de la ville de Plescop a été engagée par délibération du conseil municipal du 30 mars 2021. ([consulter la délibération](#))

La 1^{re} grande phase de travail d'une procédure de révision du PLU appelée « phase de diagnostic » consiste en un état des lieux du territoire, ses atouts, ses contraintes et son évolution depuis la dernière révision de 2013. Le diagnostic aborde ainsi l'ensemble des thématiques (la population, l'habitat, le logement, les activités économiques, les équipements publics, les déplacements urbains, l'environnement et les espaces verts, le patrimoine architectural et urbain, etc..) présentant des enjeux pour le développement de la commune.

...Avec les supports de l'exposition évolutive installés le 16/09/22



Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le

ID : 056-215601584-20250701-DEL250701_01-DE

Exposition sur la démarche de révision du PLU, actuellement dans le hall de la mairie.

Tout au long de la procédure, une exposition « évolutive » est mise à disposition du public en mairie aux horaires habituels d'ouverture. Un registre est également mis à disposition pour les personnes qui souhaiteraient noter leurs observations sur les sujets abordés sur les panneaux de l'exposition.
Si vous ne pouvez pas vous déplacer, vous retrouverez les panneaux en format pdf : [lien](#) et vous pouvez transmettre vos observations par mail au service urbanisme (urbanisme@plescop.bzh).

...Et le rapport du diagnostic agricole à partir du 30/12/22

Diagnostic agricole

Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme, la municipalité a missionné la Chambre d'Agriculture de Bretagne pour la réalisation d'un diagnostic agricole sur la commune. Il permet ainsi d'établir un état des lieux des exploitations agricoles et de leur devenir, et d'associer les agriculteurs aux réflexions de la municipalité sur le développement du territoire.



[Consulter l'intégralité du diagnostic ici.](#)

1-3- Exposition évolutive et registre mis à disposition du public

Dès le rendu du diagnostic, deux panneaux ont été mis à place le 16/09/22 dans le hall de la mairie ainsi qu'un registre permettant au public de formuler ses observations écrites. Ces panneaux ont été également mis à disposition sur le site internet de la commune.



1-4- 1^{ère} réunion publique : le 11 janvier 2023

Le 11 janvier 2023 a été organisé une 1^{ère} réunion publique permettant de présenter le PLU à la population.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le

ID : 056-215601584-20250701-DEL250701_01-DE

Avant cette réunion, l'information a été diffusée :

Par voie de presse :

Télégramme du 07/01/23

RÉUNION PUBLIQUE SUR LE PLU.
Le mercredi 11 janvier à 19 h • Mairie.
Le PLU de Plescop fait actuellement l'objet d'une révision afin de tenir compte des évolutions réglementaires et de réinterroger les enjeux du territoire au regard du contexte actuel, tant du point de vue démographique, environnemental qu'économique. Dans ce cadre, un diagnostic du territoire a été réalisé. Contact : accueil@plescop.bzh

Ouest-France du 09/01/23

Les élus expliqueront la révision du Plan local d'urbanisme

Dans le domaine de l'urbanisme, le dossier majeur de l'année est la révision du Plan local d'urbanisme (PLU). « C'est le document réglementaire qui organise l'espace communal et qui doit être présenté en conformité avec le Schéma de cohérence territorial (le Scot) et avec le Schéma

stratégique et prescriptif régional qu'est le Stradet. Ce nouveau PLU devra intégrer la loi Climat et résilience votée en août 2021. Celle-ci prévoit qu'en 2050, il ne sera plus possible d'artificialiser de surfaces supplémentaires, avec un premier pallier en 2030, année où on devra

réduire de moitié la consommation des dix dernières années. »

Cette présentation aura lieu mercredi, en présence du bureau d'études Planen, représenté par Marion Sintès.

Cette réunion publique permettra, un temps d'échange avec les Plescopais, des panneaux explicatifs seront

posés pour expliquer les lois.

« Nous avons des orientations mais rien n'est figé pour l'instant », ajoute l'élu.

Mercredi 11 janvier, à 19 h, réunion publique en mairie.

Ouest-France du 10/01/23



Loïc Le Trionnaire, maire, et Bernard Danet, adjoint à l'urbanisme, ont présenté la réunion publique de mercredi.

Le Plan local d'urbanisme (Plu) définit les grandes orientations d'aménagement et réglemente toutes les constructions de la commune. Sa révision a été lancée afin de prendre en compte les enjeux de la transition énergétique et répondre aux attentes de la population en matière de protection de l'environnement et de cadre de vie. Le Plu fait actuellement l'objet d'une révision à Plescop afin, d'une part, de tenir compte des évolutions réglementaires (comme la loi climat et résilience) et, d'autre part, de réinterroger les enjeux du territoire au regard du contexte actuel économique, démographique et environnemental. Dans ce cadre, un diagnostic du territoire a été réalisé. La première réu-

nion publique se tiendra sous forme de forum le mercredi 11 janvier, en mairie.

Exposition et échanges

Les Plescopais sont invités par les élus à venir prendre connaissance du travail réalisé et échanger avec les conseillers municipaux et le cabinet d'études Planen. « Rien n'est figé, tout est discutable en dehors des dispositions légales. Plutôt qu'une grande messe, nous privilégions une exposition et des échanges », souligne Bernard Danet, adjoint à l'urbanisme. « C'est une phase importante de concertation avec les Plescopais sur le Plu qui sera finalisé bien avant la fin du mandat », précise le maire, Loïc Le Trionnaire.

Sur les réseaux sociaux et site internet :

Facebook le 05/01/23

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le

ID : 056-215601584-20250701-DEL250701_01-DE



Page internet, rubrique « agenda »

11/01 Réunion publique

Partager



PLAN LOCAL d'URBANISME
RÉUNION PUBLIQUE
LE MERCREDI 11 JANVIER
19H - MAIRIE

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME : RÉUNION PUBLIQUE

Mercredi 11 janvier - 19h - Mairie

Le Plan Local d'Urbanisme définit les grandes orientations d'aménagement et réglemente toutes les constructions de la ville. Sa révision a été lancée afin de prendre en compte les enjeux de la transition énergétique et répondre aux attentes de la population en matière de protection de l'environnement et de cadre de vie.

Le PLU de Plescop fait actuellement l'objet d'une révision, afin, d'une part, de tenir compte des évolutions réglementaires et d'autre part, de réinterroger les enjeux du territoire au regard du contexte actuel, tant du point de vue démographique, environnemental qu'économique.

Dans ce cadre, un diagnostic du territoire a été réalisé.

La première réunion publique se tiendra le 11 janvier, sous la forme d'un forum, en mairie. Nous vous invitons à venir prendre connaissance du travail réalisé et échanger, à cette occasion avec les élus et le bureau d'études PLANEN.

Autres supports :

Panneau lumineux devant la mairie dès le 19/12/22



Après cette réunion, l'information a été diffusée :

Par voie de presse

Ouest-France du 13/01/23

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le

ID : 056-215601584-20250701-DEL250701_01-DE

La révision du Plan local d'urbanisme présentée

Plescop — Une cinquantaine d'habitants a répondu à l'invitation des élus à la réunion publique **OF 13/1/23** sur la révision du Plan local d'urbanisme. L'occasion d'illustrer le dynamisme de la commune.

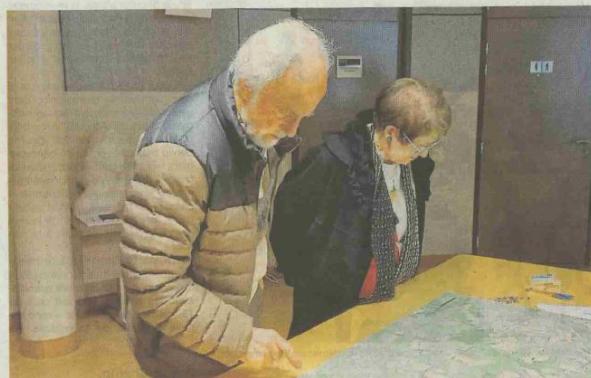
Une cinquantaine de personnes sont venues à la mairie, mercredi soir, pour échanger avec les élus autour de la révision du Plan local d'urbanisme (PLU). La présentation en a été faite par le bureau d'études Planen, représenté par Marion Sintès. Certains Plescopais étaient venus pour connaître les principaux zonages afin de savoir si un terrain qu'ils possèdent est constructible. D'autres pour avoir des réponses concernant leur extension d'habitation.

La présentation a surtout porté sur la définition des différentes structures administratives : le Schéma de cohérence territoriale (Scot) ; le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sraddet) ainsi que la loi résilience et climat...

Les habitants pourront faire leurs remarques

En 2022, a eu lieu le diagnostic, en 2023, le projet politique de développement durable et d'aménagement se met en conformité. Une deuxième réunion permettra d'en parler concrètement. Une enquête publique sera mise en place, qui pourra être pointée par un commissaire enquêteur. La commune sera obligée d'y répondre », explique le maire, Loïc Le Trionnaire.

Quelques questions concernant l'évolution du projet Park-Nevez et Saint-Hamon ont été posées. Le maire a répondu que Park-Nevez est en attente de réponses pour continuer et



Ici, un plan pour répertorier les monuments remarquables de la commune. Chacun est invité à noter un site remarquable pour un futur inventaire ou à poser des questions sur le Plan local d'urbanisme.

PHOTO : Ouest-France

que le quartier de Saint-Hamon avance, « les maisons vont bientôt sortir ».

1 500 emplois dans la commune

Quant à la zone d'Atlanparc, qui pose des problèmes de stationnement tou-

te la journée, « c'est une zone privée, et nous ne pouvons intervenir ».

Une autre question a été abordée par des habitants : « Est-ce que Plescop va devenir une cité-dortoir ? A-t-

on suffisamment d'écoles et de structures ? »

« Non, a tenu à rassurer le maire,

nous avons une population croissante. Mais les écoles sont suffisantes, chaque année, les CM2 qui partent au collège sont remplacés par ceux qui suivent. Nous avons un tissu associatif conséquent et 1 500 emplois se trouvent dans notre commune d'où son dynamisme. »

Télégramme du 17/01/23

PLESCOP Tel. 17/1/23 Une exposition pour présenter la révision du Plan local d'urbanisme

Les élus ont convié les Plescopais à une réunion publique, mercredi 11 janvier, à l'occasion du lancement de la révision du Plan local d'Urbanisme (Plu) de la commune, qui devrait aboutir fin 2023.

Bientôt une enquête publique

Une cinquantaine de personnes se sont rendues en mairie pour échanger avec les élus autour de la révision du Plu.

La salle du conseil municipal était transformée pour l'occasion en salle d'exposition avec des panneaux explicatifs, des plans etc. Marion Sintès, du cabinet d'études Planen, a fait une présentation du Plu et de ses obligations.

Elle a également abordé le Schéma de cohérence territoriale (Scot), le Schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires (Sraddet), ainsi que la loi résilience et climat d'août 2021. En 2022 a eu lieu le diagnostic préalable à la révision du Plu. En 2023, le

Padd (Projet d'aménagement et de développement durable), projet souligné comme politique par les élus, sera mis en conformité et une seconde réunion sera organisée pour en parler concrètement. Lors de l'enquête publique, chaque remarque sera pointée par un commissaire enquêteur et la commune y répondra.

Une population croissante

Des participants ont posé des questions sur le projet immobilier Park Nevez, en suspens, et Saint-Hamon, dont les premières maisons vont bientôt sortir. Quant à Atlanparc, qui pose des problèmes de stationnement, les élus ont rappelé qu'il s'agit d'une zone privée sur laquelle ils ne peuvent intervenir. Le maire, Loïc Le Trionnaire, a conclu en soulignant que la population de la commune est croissante, mais que les structures municipales, les écoles et le tissu associatif sont suffisants pour absorber cette évolution.



Les habitants se sont penchés sur les plans pour comprendre l'évolution du Plu.

📍 PLESCOP

COMMUNE. Le Plan Local d'Urbanisme expliqué aux habitants

Une cinquantaine de Plescopais ont été accueillies par le maire Loïc le Trionnaire et les élus pour échanger autour de la révision du Plan Local d'urbanisme (PLU).

La présentation a été faite par le bureau d'études PLANEN, représenté par Marion Sintès. Certains Plescopais étaient venus pour connaître les principaux zonages afin de savoir si leur terrain était constructible ou pas. D'autres pour avoir des réponses concernant leur extension, qui ne peut se réaliser...

« En 2022 a eu lieu le diagnostic, en 2023 le projet politique de développement durable et d'aménagement se met en conformité. Une deuxième réunion viendra pour en parler concrètement. Une enquête publique sera mise en place qui pourra être consultée et chaque remarque sera pointée par un commissaire enquêteur et la commune sera obligée d'y



Chacun est invité à noter un site remarquable pour un futur inventaire ou à poser des questions sur le Plan local d'urbanisme.

répondre » explique le maire. Quelques questions concernant l'évolution du projet Park Nevez et Saint Hamon ont été posées, le maire a répondu que Park nevez est en attente de réponses pour continuer et que le quartier de Saint Hamon avance, « les maisons vont bientôt sortir ».

Quant à Atlaparc qui pose des problèmes de stationnement, « c'est une zone privée, et nous ne pouvons intervenir. »

Une autre question : est-ce que Plescop va devenir une cité-dortoir ? Le maire répond par la négative. « Ce n'est pas une cité dortoir, nous avons une population croissante. Les écoles sont suffisantes car chaque année, les CM2 qui partent au collège sont remplacés par ceux qui suivent, nous avons un tissu associatif conséquent et 1 500 emplois se trouvent sur notre commune. »

Sur les réseaux sociaux et site internet :

Le site internet de la commune a été complété avec le support de la réunion le 16/01/23

The screenshot shows the homepage of the Plescop website. At the top, there is a banner with the text "EDITO" and "Se déplacer en toute sécurité et avec courtoisie à Plescop". Below the banner, there are sections for "ACTUALITÉS" and "L'AGENDA". The "ACTUALITÉS" section features a news item about urbanism and a "Dispositif" (device) for saving money. The "L'AGENDA" section lists events like "Exposition à la médiathèque" and "Spectacle".

The screenshot shows a news article titled "PLAN LOCAL D'URBANISME : PRÉSENTATION DU DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE". The article states that on January 11th, a public meeting was held to present the diagnostic of the territory. It mentions that the presentation was followed by a question-and-answer session with the population. The article also notes that the next public meeting will take place in the second quarter of 2023 and will focus on the Sustainable Development Project (PADD).

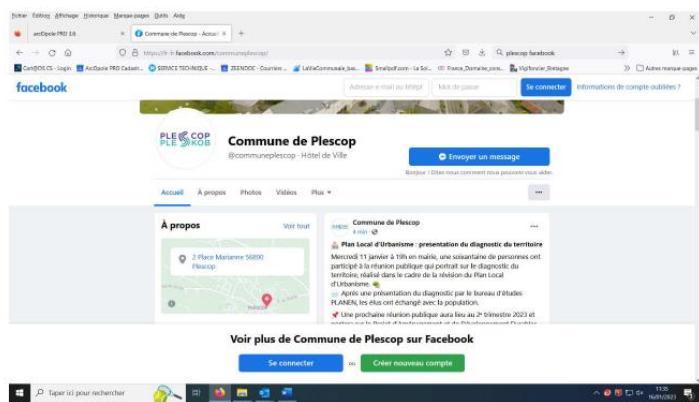
Sur Facebook également le 16/01/23

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

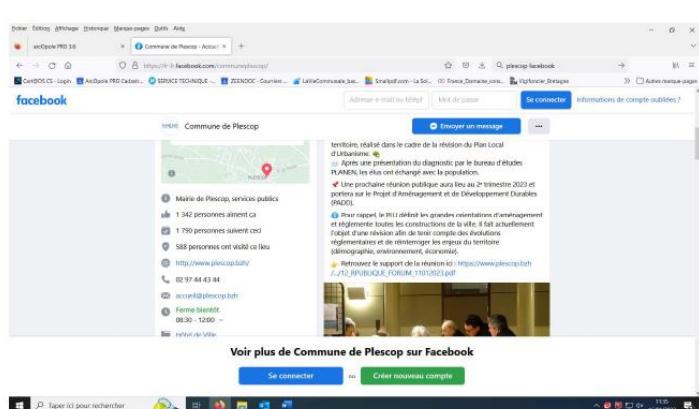
Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le

ID : 056-215601584-20250701-DEL250701_01-DE



The screenshot shows a Facebook page for 'Commune de Plescop'. The post, titled 'Plan Local d'Urbanisme - présentation du diagnostic du territoire', includes a map of the commune and text about the presentation on January 11th. It has 11 likes and 1 comment. Below the post are links to 'Voir plus de Commune de Plescop sur Facebook' and buttons for 'Se connecter' and 'Créer nouveau compte'.



The screenshot shows the same Facebook page for 'Commune de Plescop'. The post about the Plan Local d'Urbanisme presentation is visible again. Below the post, there is a list of commune details: 1347 inhabitants, 790 households, 588 visitors, and various contact information including a phone number (02 97 44 43 44) and an email (securite@plescop.bzh). There is also a photo of a meeting.

1-5- Autres formes de concertation contribuant à la phase diagnostic

Le groupe bocage

Dans le cadre de l'inventaire des haies et espaces boisés, la commune a souhaité créer un groupe « bocage » composé de représentants susceptibles d'avoir une bonne connaissance de ces espaces. Ce groupe réunissait des agriculteurs, des chasseurs/pêcheurs, des représentant d'associations de coureurs/marcheurs/cyclo, le référent bocage de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, un représentant de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) et un représentant du Parc Naturel Régional.

Une 1^{ère} réunion a eu lieu en mairie le 30/06/23 afin d'échanger et de prendre connaissance des 1ers relevés effectués par le bureau d'études Hardy Environnement.

A l'issue de cette réunion, chacun a eu à disposition les cartes des 1ers relevés afin de pouvoir donner son avis.

Une restitution finale a été organisée lors d'une seconde réunion le 29/11/24.

L'inventaire du patrimoine bâti de caractère en zone agricole

L'ensemble des habitants de Plescop a été sollicité pour participer à cet inventaire.

A partir de la mi-juillet 2024 jusqu'en octobre 2024, le texte suivant a été affiché sur les vitrines d'informations disposées dans toute la commune :

Révision du Plan Local d'Urbanisme

Inventaire du patrimoine bâti ancien d'intérêt architectural et patrimonial en zone agricole

Un recensement des bâtiments anciens à rénover, présentant un intérêt architectural et patrimonial, est en cours sur la commune. En effet, le zonage agricole du PLU actuel ne permet pas de rénover un bâtiment ancien pour une autre destination qu'un usage agricole.

La commune souhaite ainsi laisser la possibilité aux propriétaires de tels bâtiments de donner un nouvel usage à une construction ancienne.

Vous souhaitez transformer un ancien bâti agricole (grange, dépendance, etc...), en une habitation, un gîte touristique, ou un atelier d'artisan ? Transmettez-nous l'adresse, une photo, les motifs d'un changement d'usage et vos coordonnées afin que l'on puisse procéder à cet inventaire.

Ces éléments peuvent être transmis au service urbanisme par courrier ou par mail : urbanisme@plescop.bzh jusqu'au 1er septembre 2024.

Chaque bâtiment sera examiné selon des critères d'âge, de représentativité de l'architecture locale, de son intérêt culturel, de distance par rapport aux exploitations agricoles existantes et de son état (ruine, construction couverte et close, etc...) afin de déterminer s'il peut être répertorié et repéré sur le Plan Local d'Urbanisme révisé. Au besoin le service urbanisme reprendra contact avec vous pour une éventuelle visite sur place.

NB : Le texte demandait un retour au 1er septembre, un délai supplémentaire a été laissé jusqu'au 1er octobre 2024



Mention dans les actualités sur le site internet de la ville à partir de la mi-juillet 2024

Actualités

[Toutes nos actualités →](#)

Bouger ensemble... pour entretenir
Action sociale et solidarité

10/09/2024

SEMAINE BLEUE
Une semaine d'activités pour les séniors

[Consulter →](#)

Agglo

09/09/2024

ITINÉRAIRE CYCLABLE ROUTE VANNES - PLESCO
Modification de circulation du 9 septembre au 20 décembre 2024

[Consulter →](#)

Infos diverses

09/09/2024

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
Inventaire du patrimoine bâti ancien d'intérêt architectural et patrimonial en zone agricole

[Consulter →](#)

Par voie de presse : Télégramme du 20/09/24 et Ouest-France du 21/09/24

Inventaire du bâti agricole d'intérêt laissé à l'abandon

Tel 20/9/24



Les bâtiments remarqués sur le plan culturel ou architectural, sont pastillés, ce qui permet une restauration dans l'objectif d'un nouvel usage.

● Dans le cadre de la révision du Plan local d'urbanisme (PLU), les élus souhaitent initier un inventaire du patrimoine bâti ancien d'intérêt architectural et patrimonial en zone agricole. « Un recensement des bâtiments anciens à rénover, est en cours dans la commune. En effet, le zonage agricole du PLU actuel ne permet pas de rénover un bâtiment ancien pour une autre destination qu'un usage agricole », explique Bernard Danet, premier adjoint. « La commune souhaite ainsi laisser la possibilité aux propriétaires de donner un nouvel usage à une construction ancienne ».

Dossier à transmettre au service urbanisme
« Vous souhaitez transformer une grange, une dépendance en gîte touristique, en habitation ou en atelier d'artisan ? Transmettez-nous l'adresse, une photo, les motifs d'un changement d'usage et vos coordonnées afin que nous puissions procéder à cet inventaire », souligne Pierre Le Ray, élu et vice-président à l'urbanisme de l'agglo. Chaque bâtiment sera examiné selon des critères d'âge, d'état (ruine, construction couverte et close...) d'intérêt culturel et patrimonial, de sa distance par rapport à une exploitation agricole existante.

Pratique
les éléments peuvent être transmis au service urbanisme par courrier ou par mail sur urbanisme@plescop.bzh jusqu'au 1^{er} octobre 2024.

Plescop OF 21/9/24**Et si un ancien bâtiment agricole changeait d'usage ?**

Dans le cadre de la révision du Plan local d'urbanisme (PLU), les élus locaux souhaitent mettre en œuvre un inventaire du patrimoine bâti ancien d'intérêt architectural et patrimonial en zone agricole.

« Un recensement des bâtiments anciens à rénover, présentant un intérêt architectural et patrimonial, est en cours dans la commune, précise Bernard Le Ray, premier adjoint en charge de l'urbanisme. En effet, le zonage agricole du PLU actuel ne permet pas de rénover un bâtiment ancien pour une autre destination qu'un usage agricole. La municipalité souhaite ainsi laisser la possibilité aux propriétaires de tels bâtiments de donner un nouvel usage à une construction ancienne. »

Les habitants qui souhaitent transformer un ancien bâtiment agricole (grange, dépendance, étable, écurie...) en une habitation, un gîte touristique ou atelier d'artisan sont invités à transmettre l'adresse, une photo, les motifs d'un changement d'usage et leurs coordonnées personnelles afin de procéder à cet inventaire.

Ces éléments doivent être adressés au service urbanisme par courrier ou par mail : urbanisme@plescop.bzh jusqu'au 1^{er} octobre.



Bernard Danet et Pierre Le Ray sont intervenus dans le cadre de la révision du PLU.

Photo : Ouest-France

« Chaque bâtiment sera examiné selon les critères d'âge, de représentativité de l'architecture locale, de son intérêt culturel, de distance par rapport aux exploitations agricoles existantes et de son état - ruine, close, couverte..., afin de déterminer s'il peut être répertorié et repéré sur le Plan local d'urbanisme révisé, explique Pierre Le Ray, conseiller municipal en charge de l'urbanisme et de l'aménagement à Golfe Morbihan - Vannes agglomération (GMVA). Au besoin, le service urbanisme reprendra contact avec le demandeur pour une éventuelle visite sur place ».

2- Phase Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Le PADD a fait l'objet d'un débat en séance du conseil municipal du 26/09/23. L'information a été diffusée via les supports suivants :

2-1- Bulletins municipaux et presse

Plescop Mag', hiver 2024

Tempête Clarán

Le département du Morbihan a connu un épisode météorologique d'une forte intensité la nuit du 1er au 2 novembre avec le passage de la tempête Clarán. Heureusement, aucune victime n'a été déplorée à Plescop. La municipalité remercie tous les Plescopais qui ont fait preuve de vigilance en alertant la mairie sur des arbres fragilisés ou tombés sur l'espace public. Cette collaboration citoyenne a contribué à préserver la sécurité et le bien-être de tous.

En cas d'éventuels dommages matériels, la municipalité rappelle aux particuliers de se rapprocher de leur assureur.

années 2024-2034 en définissant des orientations générales dans les domaines de l'aménagement, de l'urbanisme, de l'habitat, des déplacements, des équipements, de la protection des espaces et de la préservation ou de la reconstitution des continuités écologiques.

Dans ce cadre, une présentation du projet s'est tenue le 21 novembre 2023, en mairie, lors d'une réunion publique.

Pour en savoir plus, se rendre page 18 de ce magazine ou sur le site internet www.plescop.bzh, page "révision du Plan Local d'Urbanisme".



Quel avenir pour Plescop en matière d'urbanisme ?

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est une pièce majeure du Plan Local d'Urbanisme. Sur la base du diagnostic du territoire et de l'identification, des évolutions et des enjeux majeurs, il formalise le projet politique de la commune pour les dix prochaines

Et extrait de la page 18 du Plescop Mag' hiver 2024

Urbanisme

Débat sur les orientations du Plan d'Aménagement et de Développement Durables

Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme, le conseil municipal a voté le projet d'aménagement et de développement durables. Il définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques et les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Le document est issu des réflexions du comité technique et du comité

de pilotage PLU qui se sont réunis à plusieurs reprises. Les personnes publiques associées ont également pu se prononcer sur le projet en réunion du 11 septembre 2023. De plus, la commission d'urbanisme a participé à l'élaboration de ce document en se réunissant le 25 janvier et le 13 septembre 2023.

Le projet de PADD, possède les grandes orientations suivantes :

- 1- Un environnement préservé en faveur d'un développement durable
 - 2- Une organisation urbaine confortée
 - 3- Une ville accueillante offrant des logements pour tous
 - 4- Une ville au cadre de vie préservé
 - 5- Une ville active et attractive
- Le PADD est à retrouver sur le site Internet de la ville, rubrique vie municipale.

LOGEMENT

Contrat de mixité sociale 2023-2025

La commune est soumise aux dispositions de l'article 55 de la loi relative à la solidarité et renouvellement urbain (dite loi SRU). Avec 14% de logements sociaux au sein de ses résidences principales pour un objectif de 20%, la dynamique de rattrapage sur la commune est

en marche et doit se poursuivre. Compte tenu des difficultés rencontrées pour réaliser ce contrat de mixité sociale pour la période 2023-2025, qui vise à :

- constituer un cadre d'engagement de moyens devant permettre à la commune d'atteindre ses objectifs de rattrapage pour la période triennale suivante,
- déterminer, pour chacune des périodes triennales qu'il couvre les objectifs de réalisation de logements locatifs sociaux à atteindre,
- permettre d'adapter le rythme de rattrapage en abaisse l'objectif triennal.

Le taux de rattrapage légal de la commune correspond à 33 % du nombre de logements sociaux manquants, soit 65 logements sociaux à réaliser sur la période triennale 2023-2025. La commune sollicite, par la contractualisation d'un CMS, un taux de rattrapage abaissé pour la période 2023-2025 fixé à 25 % du nombre de logements sociaux manquants, soit 49 logements sociaux à réaliser sur la période 2023-2025.

2-2- Site internet et réseaux sociaux

La page internet dédiée à la révision du PLU a été complétée suite au débat du 26/09/23. La délibération a été mise en ligne ainsi que le PADD.

2ème phase : Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Le PADD détermine les grandes orientations d'aménagement du territoire pour les années à venir, à partir des enjeux identifiés au sein du diagnostic. Il expose le projet d'urbanisme et définit les orientations générales d'aménagement, d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'équipement, de protection des espaces et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Le débat sur le PADD a eu lieu en séance du conseil municipal du 26/09/2023. Par la suite, le PADD a été présenté en réunion publique le 21/11/2023.

- [Cliquez ici pour consulter la délibération du 26/09/23 \(PADD\)](#)
- [Cliquez ici pour consulter l'annexe de la délibération du 26/09/23 \(PADD\)](#)

2-3- Exposition évolutive et registre mis à disposition du public

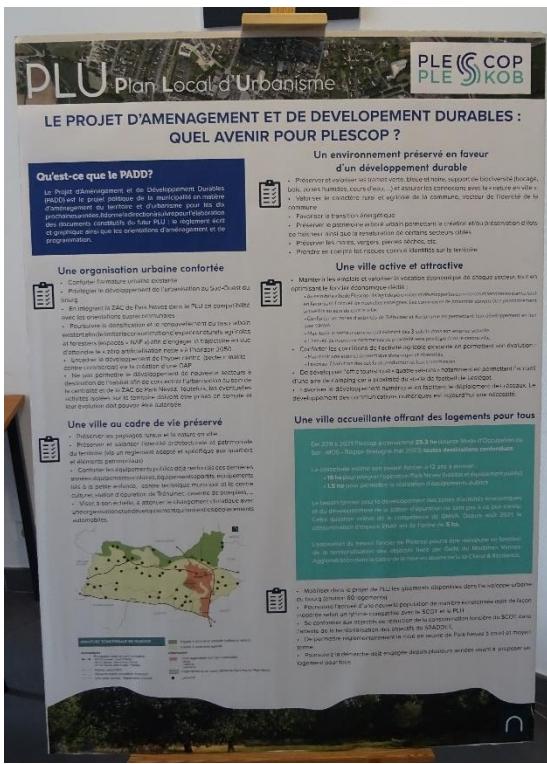
Un panneau présentant le PADD a été ajouté à l'exposition après le débat en conseil municipal et le registre était toujours à disposition du public.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le

ID : 056-215601584-20250701-DEL250701_01-DE



2-4- 2^{ème} réunion publique : le 21 novembre 2023

Une deuxième réunion publique a eu lieu en mairie le 21/11/23 afin de présenter le PADD.

Avant cette réunion, l'information a été diffusée :

Par voie de presse :

Télégramme du 17/11/23

PLESCOP Tel 17/11/23

Une réunion publique autour de l'aménagement du bourg mardi

● Mardi, la Ville organise une réunion publique pour présenter les différents enjeux du plan d'aménagement et de développement durable (PADD) de la commune pour la dizaine d'années à venir. Les élus convient les plessopais à venir prendre connaissance des cinq grands axes qui vont articuler le développement de la commune et à échanger avec eux sur tous les sujets soulevés.

Des logements pour tous

Bernard Danet, adjoint à l'urbanisme, aux travaux au cadre de vie et à la mobilité souligne qu'il n'y aura pas de révolution par rapport au plan local d'urbanisme (PLU) précédent mais une véritable accentuation des efforts environnementaux. Une mise en adéquation avec la loi climat et résilience, notamment sur un volet zéro artificialisation des sols à horizon 2050 est néanmoins prévue. « La commune a engagé la révision de son PLU afin de poursuivre la réflexion globale sur la stratégie et le devenir du territoire qui est très attractif. Il faut bien entendu tenir compte des évolutions réglementaires et s'inscrire dans les réflexions supracommunales, tout en protégeant les caractéristiques locales fortes. Tout un défi à relever », note Bernard Danet.

Les cinq grands axes sont un environnement préservé en faveur du développement durable, ce qui con-

duit à poursuivre le verdissement de la commune. Il faut également une organisation urbaine confortée par une densification du centre-bourg, la préservation des villages et des terres agricoles. Ceci se conçoit en faisant de Plescop une ville accueillante offrant des logements pour tous. Chaque parcelle de la commune a été répertoriée avec un code couleur selon son urbanisation possible. Le cadre de vie avec les déplacements doux sera préservé, ainsi que son dynamisme et son attractivité.

Pratique

Mardi 21 novembre, à 19 h, en mairie. Ouverte à tous.

**Projet d'aménagement
et de développement durables**

Dans le cadre de la révision du Plan local d'urbanisme se tiendra une réunion publique d'information sur le Projet d'aménagement et de développement durables (Padd). La réunion sera animée par le cabinet Planer, et sera suivie par un temps d'échange.

**Mardi 21 novembre, 19 h, mairie, 2,
place Marianne.**

Sur le panneau lumineux devant la mairie à partir du 02/11/23



Sur le panneau lumineux à l'intérieur de la mairie et visible depuis l'extérieur à partir du 30/10/23



Dans les vitrines de quartiers à partir du 06/11/23



Sur le site internet à partir du 27/10/23

[Accueil](#) > [Agenda](#) > 21/11 Réunion publique PADD

[< Retour](#)

21/11 Réunion publique PADD

[Partager](#)



RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Réunion publique du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Mardi 21 novembre

19h - salle du conseil municipal (mairie)

Mardi 21 novembre, dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme se tiendra une réunion publique d'information sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Il s'agit d'une pièce incontournable du Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui présente les orientations stratégiques et objectifs de la Ville en termes d'aménagement. Il a été débattu en conseil municipal le 26 septembre dernier.

La réunion sera animée par le cabinet Planen, qui accompagne la commune dans le cadre de la révision du PLU et sera suivie par un temps d'échange.

Sur la page Facebook le 08/11/23

RÉUNION PUBLIQUE

PADD : Projet Aménagement et de Développement Durables

MARDI 21 NOVEMBRE

19h - Mairie

Présentation par le cabinet PLANEN

Ville de Plescop 8 novembre, 18:23 ·

Réunion publique sur le PADD

Mardi 21 novembre à 19h, en salle du conseil municipal

Mardi 21 novembre, dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme se tiendra une réunion publique d'information sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Il s'agit d'une pièce incontournable du Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui présente les orientations stratégiques et objectifs de la Ville en termes d'aménagement. Il a été débattu en conseil municipal le 26 septembre dernier.

La réunion sera animée par le cabinet Planen, qui accompagne la commune dans le cadre de la révision du PLU et sera suivie par un temps d'échange. Voir moins

1 J'aime 0 Commenter 0 Partager

Après cette réunion, l'information a été diffusée :

Par voie de presse dans le Télégramme du 24/11/23

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le

ID : 056-215601584-20250701-DEL250701_01-DE

Vendredi 24 novembre 2023

PLESCOP

Environnement, logement... la commune se penche sur son avenir

La municipalité de Plescop a organisé mardi soir en mairie, une réunion publique pour présenter les différents enjeux du Plan d'aménagement et de développement durable (PADD) de la commune pour la dizaine d'années à venir.

Accentuation des efforts environnementaux
Marion Sirtès, juriste urbaniste du cabinet Planen, bureau d'études mandaté par la commune a expliqué au public présenter les cinq grands axes qui vont articuler le développement de Plescop. Elle a échanger avec eux sur tous les sujets soulevés. Bernard Danet, adjoint à l'urbanisme-travaux-câble de vie-mobilité souligne « qu'il y aura une véritable accentuation

des efforts environnementaux, ainsi qu'une mise en adéquation avec la loi Climat et Résilience, notamment sur le volet Zéro artificialisation nette des sols à horizon 2050 ».

Densification du centre-bourg nécessaire
Les cinq grands axes tournent autour d'un environnement préservé en faveur du développement durables. Une organisation urbaine confortée par une densification du centre-bourg est nécessaire avec des logements pour tous. Pour faciliter la compréhension des enjeux, chaque parcelle de la commune a été répertoriée avec un code couleur selon son urbanisation possible.



Le cadre de vie avec les déplacements doux sera préservé, ainsi que le dynamisme et l'attractivité de la commune, ce qui a permis au public d'échanger notamment sur les problèmes de circulation.

Et le support de présentation de la réunion publique a été inséré sur la page internet dédiée à la révision :

2ème phase : Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Le PADD détermine les grandes orientations d'aménagement du territoire pour les années à venir, à partir des enjeux identifiés au sein du diagnostic. Il expose le projet d'urbanisme et définit les orientations générales d'aménagement, d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'équipement, de protection des espaces et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Le débat sur le PADD a eu lieu en séance du conseil municipal du 26/09/2023. Par la suite, le PADD a été présenté en réunion publique le 21/11/2023.

- [Cliquez ici pour consulter la délibération du 26/09/23 \(PADD\)](#)

- [Cliquez ici pour consulter l'annexe de la délibération du 26/09/23 \(PADD\)](#)

- [Cliquez ici pour consulter le support de la réunion publique](#)



2-5- Un second débat sur le PADD a eu lieu en séance du conseil municipal du 29/04/25 :

En effet, suite au 1er débat sur le PADD en séance du conseil municipal du 26/09/2023, quelques modifications sont apparues nécessaires, principalement relatives à des précisions sur la consommation d'espaces.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le

ID : 056-215601584-20250701-DEL250701_01-DE

Ce nouveau débat a été mentionné dans le Plescop Mag' du printemps 2025

Révision du Plan local d'Urbanisme

Un nouveau débat sur les orientations du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) aura lieu en séance du conseil municipal le 29 avril 2025. S'en suivront une réunion publique et des permanences en mairie avant l'arrêt du projet de révision du PLU. Les dates et lieux vous seront communiqués ultérieurement via les supports de communication habituels.

Et dans le Ouest-France du 26/04/25

PLESCOP

Le Plan local d'urbanisme au menu du conseil municipal de mardi

La prochaine réunion du conseil municipal se déroulera mardi à 20 h, en salle du conseil. À l'ordre du jour, de l'urbanisme avec la révision du Plan local d'urbanisme et un second débat sur les orientations du PADD (Plan d'aménagement et de développement durables). Les élus évoqueront aussi le lotissement de Saint-Hamon avec le projet Carthame et l'état descriptif de division primaire et de cession au profit d'Aigillon et de l'Organisme de foncier solidaire de GMVA. Autre dossier évoqué, la zac de Park Nevez : exclusion du champ d'application du droit de préemption urbain. Au niveau social, sera étudiée la convention de gestion en flux de réservation des logements sociaux.

Et mis à disposition sur le site internet après la séance du conseil municipal :

2ème phase : Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Le PADD détermine les grandes orientations d'aménagement du territoire pour les années à venir, à partir des enjeux identifiés au sein du diagnostic. Il expose le projet d'urbanisme et définit les orientations générales d'aménagement, d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'équipement, de protection des espaces et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Le débat sur le PADD a eu lieu en séance du conseil municipal du 26/09/2023. Par la suite, le PADD a été présenté en réunion publique le 21/11/2023.

- [Cliquez ici pour consulter la délibération du 26/09/23 \(PADD\)](#)
- [Cliquez ici pour consulter l'annexe de la délibération du 26/09/23 \(PADD\)](#)
- [Cliquez ici pour consulter le support de la réunion publique](#)

Le PADD 2 : Suite au 1er débat sur le PADD en séance du conseil municipal du 26 septembre 2023, quelques modifications sont apparues nécessaires, principalement relatives à des précisions sur la consommation d'espaces.

- [Cliquez ici pour consulter la délibération du 29/04/25 \(PADD2\)](#)
- [Cliquez ici pour consulter l'annexe de la délibération du 29/04/25 \(PADD2\)](#)

3- Phase arrêt du projet de PLU

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le

ID : 056-215601584-20250701-DEL250701_01-DE

3-1- Site internet

La page internet dédiée à la révision a été complétée le 30/05/25 : extrait ci-dessous

3ème phase : L'arrêt du projet de PLU

Le projet de PLU sera arrêté en séance du conseil municipal du **1er juillet 2025**.

Le **18 juin 2025 à 19h00 en mairie**, la Commune de Plescop organise une réunion publique de présentation du projet de Plan Local d'Urbanisme avant arrêt en Conseil Municipal.

Au cours de cette réunion, les futures **Orientations d'Aménagement de Programmation**, le règlement écrit et le règlement graphique seront présentés. Un temps d'échanges et débat est prévu.

Un 1^{er} aperçu du contenu de ce projet est visible dès aujourd'hui en mairie sur les supports de l'exposition (dans le hall de la mairie accessible aux heures d'ouvertures) ou en cliquant [sur ce lien](#).

A la suite de cette réunion publique du 18/06/25, 3 permanences sont organisées en mairie afin que vous puissiez consulter les pièces du projet de PLU (règlement écrit, zonage, OAP...) et nous faire part de vos remarques :

- Jeudi 19/06/25 sur la journée complète (8h30-12h et 13h30-17h30)
- Vendredi 20/06/25 sur la journée complète (8h30-12h et 13h30-17h30)
- Samedi 28/06/25 sur la matinée (8h30-12h)

3-2- Exposition évolutive et registre mis à disposition du public

L'exposition a été complétée de 3 panneaux supplémentaires le 30/05/25 afin de présenter le projet de PLU avant arrêt en conseil municipal. Le registre était toujours à disposition du public. Ces panneaux ont également été mis à disposition sur le site internet de la commune à la même date.



L'information a été diffusée :

Sur le site internet de la commune à partir du 30/05/25

Rubrique « actualités »

Actualités

er ?

2023

2023 / 2024

2025

marche

Démocratie

18/06/2025

RÉUNION PUBLIQUE - RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le 18 juin 2025 à 19h00 en mairie, dans le cadre de la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU), la Commune de Plescop organise une réunion...

Consulter →

Sur la page internet dédiée à la révision :

3^{ème} phase : L'arrêt du projet de PLU

Le projet de PLU sera arrêté en séance du conseil municipal du **1er juillet 2025**.

Le **18 juin 2025 à 19h00 en mairie**, la Commune de Plescop organise une réunion publique de présentation du projet de Plan Local d'Urbanisme avant arrêt en Conseil Municipal.

Au cours de cette réunion, les futures **Orientations d'Aménagement de Programmation**, le règlement écrit et le règlement graphique seront présentés. Un temps d'échanges et débat est prévu.

Un 1^{er} aperçu du contenu de ce projet est visible dès aujourd'hui en mairie sur les supports de l'exposition (dans le hall de la mairie accessible aux heures d'ouvertures) ou en cliquant [sur ce lien](#).

A la suite de cette réunion publique du 18/06/25, 3 permanences sont organisées en mairie afin que vous puissiez consulter les pièces du projet de PLU (règlement écrit, zonage, OAP...) et nous faire part de vos remarques :

- Jeudi 19/06/25 sur la journée complète (8h30-12h et 13h30-17h30)
- Vendredi 20/06/25 sur la journée complète (8h30-12h et 13h30-17h30)
- Samedi 28/06/25 sur la matinée (8h30-12h)

Une information a été affichée :

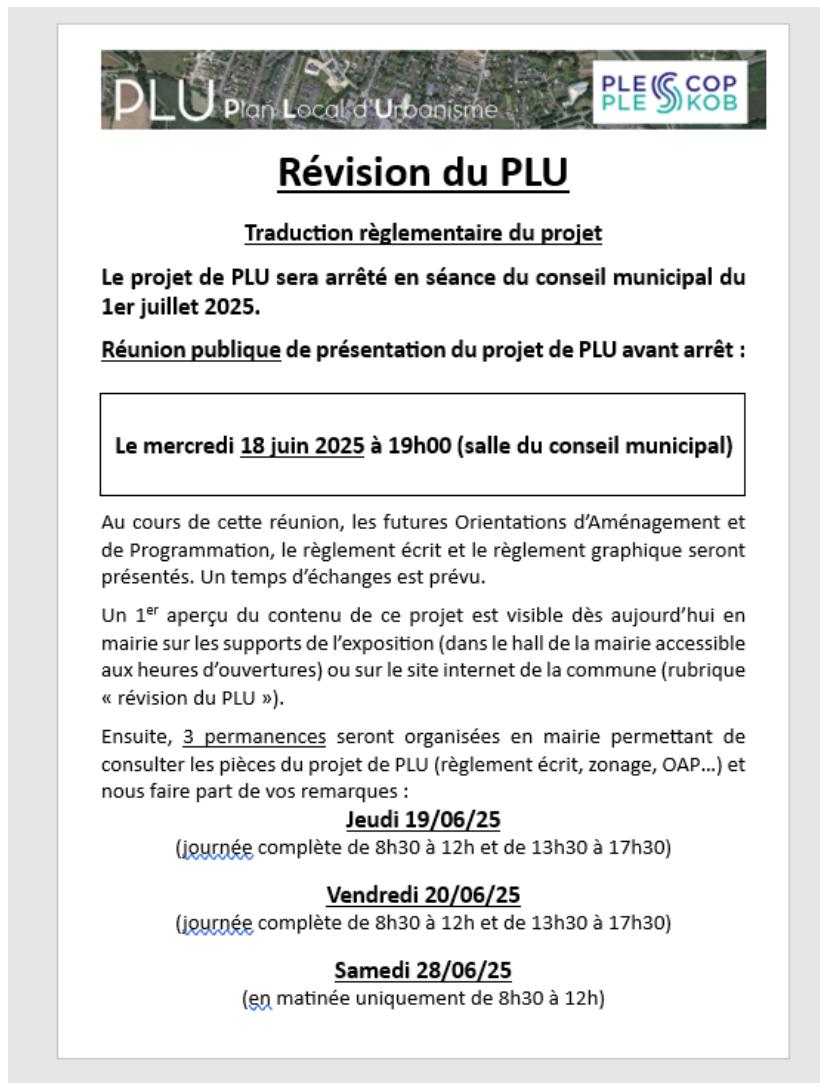
Texte de l'information affichée :

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le

ID : 056-215601584-20250701-DEL250701_01-DE



The poster is titled "Révision du PLU" (PLU Revision) and includes the logos for "PLU Plan Local d'Urbanisme" and "PLE S COP PLE S KOB". It states that the project will be voted on at the municipal council meeting on July 1, 2025. It also mentions a public meeting on June 18, 2025, at 7:00 PM in the municipal council room. The poster details the revision process, including 3 public hearings at the town hall, and provides contact information for the mayor (Jean-Pierre KERFELD) and the commission (M. Jean-Pierre KERFELD). It also includes a "VIGIPirate" warning sign and a "WIFI GRATUIT" sign.

Révision du PLU

Traduction réglementaire du projet

Le projet de PLU sera arrêté en séance du conseil municipal du 1er juillet 2025.

Réunion publique de présentation du projet de PLU avant arrêt :

Le mercredi 18 juin 2025 à 19h00 (salle du conseil municipal)

Au cours de cette réunion, les futures Orientations d'Aménagement et de Programmation, le règlement écrit et le règlement graphique seront présentés. Un temps d'échanges est prévu.

Un 1^{er} aperçu du contenu de ce projet est visible dès aujourd'hui en mairie sur les supports de l'exposition (dans le hall de la mairie accessible aux heures d'ouvertures) ou sur le site internet de la commune (rubrique « révision du PLU »).

Ensuite, 3 permanences seront organisées en mairie permettant de consulter les pièces du projet de PLU (règlement écrit, zonage, OAP...) et nous faire part de vos remarques :

Jeudi 19/06/25
(journée complète de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30)

Vendredi 20/06/25
(journée complète de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30)

Samedi 28/06/25
(en matinée uniquement de 8h30 à 12h)

A l'entrée de la mairie (visible depuis l'extérieur) le 03/06/25 :



A l'entrée de la médiathèque (visible depuis l'extérieur) le 03/06/25 :



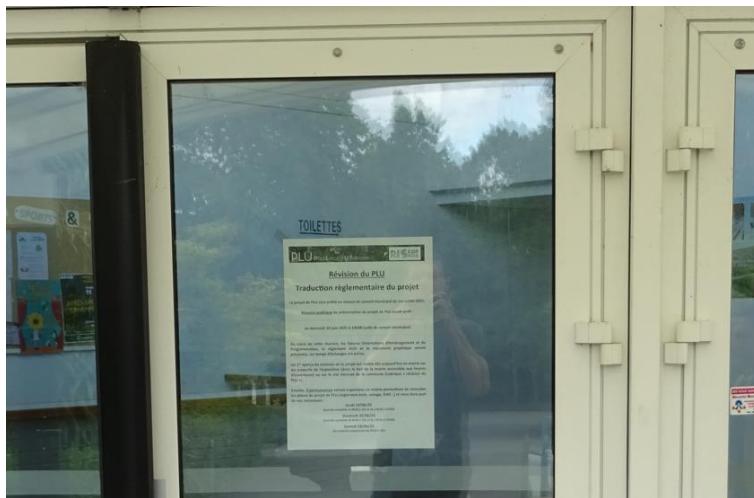
Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le

ID : 056-215601584-20250701-DEL250701_01-DE

A l'entrée du complexe sportif situé rue du Stade (visible depuis l'extérieur) le 03/06/25 :



Et dans 21 vitrines d'information présentes dans les quartiers à partir du

Exemple au lieu-dit « Le Petit Moustoir »

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le 03/06/25 :

ID : 056-215601584-20250701-DEL250701_01-DE



Presse

Télégramme du 09/06/25

Le Télégramme | 5

CHEZ VOUS

PLESCOP *Tél 9/6125*

Une réunion publique sur le projet de plan local d'urbanisme le 18 juin

La commune organise une réunion publique, mercredi 18 juin à 19 h à la mairie, pour présenter le projet de plan local d'urbanisme (PLU) avant le conseil municipal. « Au cours de cette réunion, les futures orientations d'aménagement de programmation (OAP), le règlement écrit et le règlement graphique seront présentés. Un temps d'échanges et débat est prévu à l'issue de la réunion. Un premier aperçu du contenu du projet est visible dans le hall de la mairie aux heures d'ouverture, sur les supports de l'exposition », soulignent les élus.



Jacqueline Guillotin, adjointe à la citoyenneté, convie les habitants à participer à la réunion publique du 18 juin.

Plescop

La commune organise une réunion publique sur le PLU



Les élus du conseil municipal de Plescop lors de la présentation du projet de nouveau PLU par le cabinet Planen.

PHOTO : OUEST-FRANCE

La municipalité convie ses habitants à une réunion publique, mercredi, dans le cadre de la révision du Plan local d'urbanisme (PLU). Ce rendez-vous, fixé avant l'arrêt du projet prévu en conseil municipal le 1^{er} juillet, « vise à faire un point d'étape sur une démarche entamée en 2021 » explique le maire, Loïc Le Trionnaire.

« Il s'agit de la dernière réunion publique avant l'arrêt du projet, précise Bernard Danet, chargé de l'urbanisme. Seront notamment aménagement et de programmation, ainsi que le règlement écrit et graphique du futur PLU. » Un temps d'échanges avec les habitants est prévu.

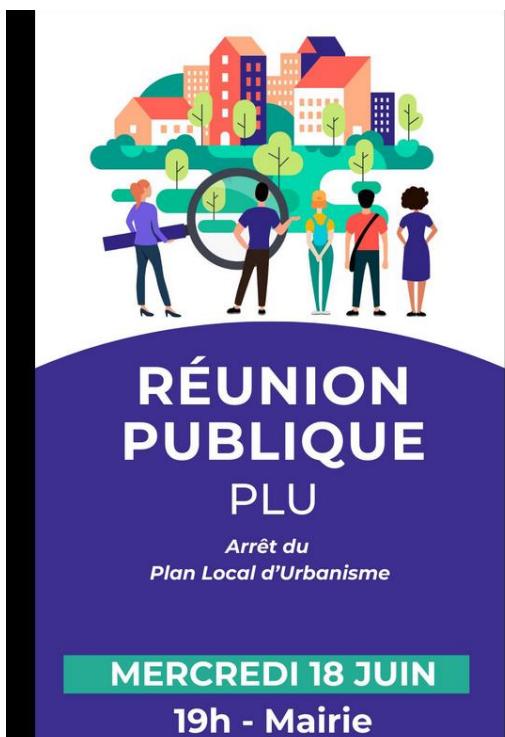
Pour ceux qui ne pourraient être présents, « des panneaux explicatifs sont disponibles en mairie, dans le hall d'accueil, ainsi que sur le site internet de la Ville, rubrique "révision du PLU" ».

Des permanences en mairie, en présence du bureau d'études Planen, sont également programmées pour consulter les documents et faire part de ses remarques : le jeudi 19, vendredi 20 et samedi 28 juin.

La suite de la procédure prévoit une consultation des personnes publiques associées, avant une enquête publique à la fin de l'année.

Page Facebook

Publication le 13/06/25



Un 1er aperçu du contenu de... En voir plus

1 2 3



Plus pertinents ▾

Sevcik Bourdais
Bonjour,

La réunion publique du 18/06/25 a réuni une cinquantaine de personnes

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le

ID : 056-215601584-20250701-DEL250701_01-DE



Les 3 permanences du bureau d'études Planen qui ont suivi ont également fait l'objet de nombreuses visites.

Conclusion sur la concertation mise en oeuvre

L'ensemble des moyens de concertation annoncés dans la délibération p... été mis en œuvre.

Ils ont même été enrichis (notamment l'organisation de 2 réunions publiques supplémentaires et 3 permanences en mairie du bureau d'études chargés d'accompagner la commune dans la révision du PLU).

Tout au long de la procédure de révision du PLU, et notamment aux phases importantes (lancement, diagnostic, PADD et projet de PLU), la commune de Plescop a offert à sa population des moyens de suivre l'avancée du travail et de prendre connaissance des éléments du diagnostic et des orientations du projet de PLU ainsi que des pièces réglementaires qui constitueront le dossier final.

La commune a mis en place des moyens d'information diversifiés permettant d'informer le maximum de personnes (presse, panneaux d'exposition, affichage, publication internet, bulletin...).

Ont également été fournis aux habitants qui le souhaitaient des moyens de formuler des demandes, observations et/ou suggestions sur le projet (registre de concertation, réunions publiques, ...). Les élus, ainsi que le personnel des services municipaux, ont également reçu certains acteurs du territoire ou habitants dans le cadre d'entretiens individuels, lorsque ceux-ci en avaient fait la demande.

Le registre permettant au public de formuler ses observations écrites mis à disposition à l'accueil de la mairie dès le début de la procédure n'a recueilli qu'une seule observation. Par contre, depuis le lancement de la procédure la commune a recueilli plus de 70 courriers qu'elle a analysé.

Cette concertation et les moyens mis en œuvre ont permis aux habitants de s'exprimer librement à chaque étape-clé de la procédure et à la commune de prendre en compte les attentes de ces administrés.

Cette concertation a ainsi permis aux habitants qui l'ont souhaité d'alimenter, par leurs remarques et observations les réflexions des élus et de participer ainsi à la définition du projet.